**Sample letter: Lyme letter for use in schools (French)** Objet : Tiques à pattes noires et la maladie de Lyme Aux parents, tuteurs, et élèves,

À mesure que la température augmente et que les jours rallongent, nous sommes

plus enclins à participer à des activités de plein air. En ce temps de l’année, il est important de se protéger dans les endroits où il pourrait y avoir beaucoup de tiques à pattes noires. Les tiques peuvent êtres porteuses du germe qui cause la maladie de Lyme. Ces endroits comprennent la Municipalité régionale d’Halifax, le comté de Lunenburg, le comté de Pictou, le comté de Shelburne, le comté de Yarmouth et le comté de Queens. Pour voir ces endroits sur une carte, consultez le : [***http://www.novascotia.ca/dhw/cdpc/lyme.asp***](http://www.novascotia.ca/dhw/cdpc/lyme.asp)(en anglais seulement).

Il est possible de prévenir la maladie de Lyme :

* en appliquant un insectifuge contenant du DEET ou de l’icaridine sur la peau exposée et les vêtements;
* en portant des pantalons, des manches longues et des souliers fermés et en rentrant vos jambes de pantalon dans vos chaussettes;
* en examinant la peau et le cuir chevelu pour voir s’il y a des tiques puisque les tiques à pattes noires doivent rester attachées à la peau pendant plus de 24 à 36 heures pour causer la maladie de Lyme;
* en restant au milieu des sentiers et loin des herbes et des buissons.

Ces précautions sont recommandées si vous ou les membres de votre famille passez du temps dans les broussailles ou les forêts des régions ci-dessus.

Pour obtenir plus d’information, consultez le site Web du ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse ([http://www.novascotia.ca/dhw/cdpc/lyme.](http://www.novascotia.ca/dhw/cdpc/lyme) asp) ou le bureau des Services de la santé publique de votre région.

**Nova Scotia Communicable Diseases Manual**

Sample Letter 1